

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **19^e jour du mois de mars 2018**, à la Salle du Conseil, à compter de 19 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Est absent :

- monsieur Alain Roy, conseiller

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présent :

- monsieur Georges-André Gagné, greffier suppléant

Il est donc procédé comme suit :

2018-083

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Hugues Grimard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée

2018-084

VENTE POUR TAXES 2016 - AUTORISATION DE SIGNATURE - VENTE DU 400 BOULEVARD INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT la vente pour taxes tenue le 18 novembre 2016 pour le lot 4 078 697 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond, soit le 400 boulevard industriel;

CONSIDÉRANT que le lot a été adjugé à la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. pour un montant de 1 \$;

CONSIDÉRANT l'expiration du délai de 1 an suivant la date de la vente, délai dans lequel le propriétaire n'a pas exercé son droit de retrait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos autorise le maire et la greffière à signer tous documents afin de permettre le transfert de propriété pour le lot 4 078 697 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond.

Adoptée

2018-085

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2017-274 : VENTE D'UN TERRAIN - RUE DES VÉTÉRANS - MONSIEUR FRANCIS POISSON RIOUX ET MADAME ROXANNE BOUCHARD

CONSIDÉRANT que la résolution 2017-274 confirmait la vente d'un lot à être loti situé sur la rue des Vétérans à monsieur Francis Poisson Rioux et madame Roxanne Bouchard;

CONSIDÉRANT que ce lot exigeait le déplacement de la ligne électrique d'Hydro-Québec et que le délai pour le déplacement freine considérablement le projet de construction des acheteurs;

CONSIDÉRANT que les acheteurs, dans les circonstances, ont décidé d'acheter un autre lot vendu par la Ville d'Asbestos à proximité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la résolution 2017-274 soit abrogée pour toutes fins que de droit.

Adoptée

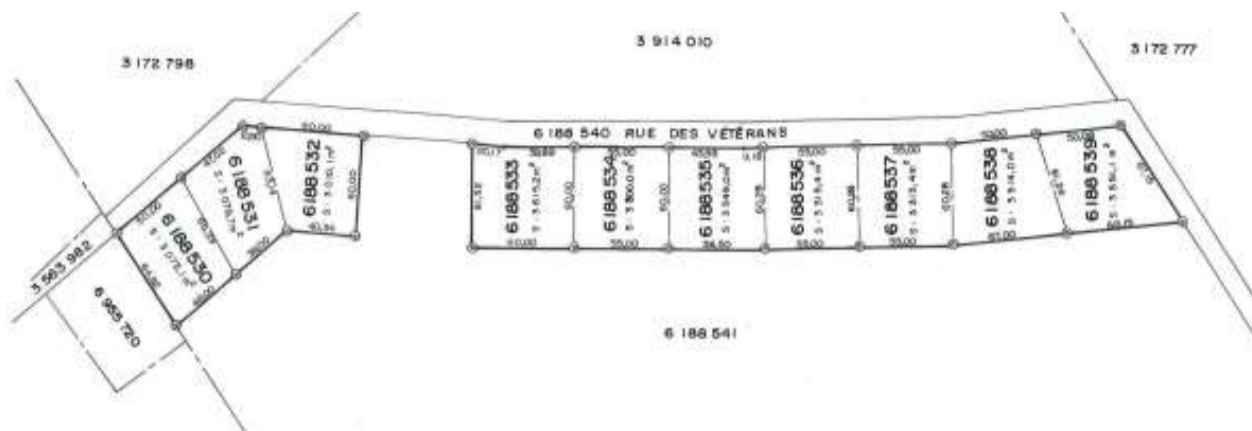
2018-086

VENTE D'UN TERRAIN - RUE DES VÉTÉRANS - MONSIEUR FRANCIS POISSON RIOUX ET MADAME ROXANNE BOUCHARD

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Francis Rioux et madame Roxanne Bouchard concernant l'acquisition d'un terrain sur la rue des vétérans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos vende pour un montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables, le lot 6 188 533, montré sur la figure suivante:



QUE la vente soit conditionnelle aux conditions suivantes:

- Maintenir une bande boisée de 10 mètres en tout temps en bordure de terrain (marge de recul latérale) et à l'arrière (marge de recul arrière);
- Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 150 000 \$ terminée au plus tard 36 mois suivant la transaction;
- À défaut de respecter cette dernière clause, ou dans le cas où les acheteurs désireraient vendre le terrain, la Ville d'Asbestos aura priorité, après un préavis de 60 jours, pour racheter le terrain et les immeubles dessus s'il y a lieu au prix de 11 250 \$ moins les frais de transaction;

QUE tous les frais de la transaction soient à la charge des acheteurs;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

2018-087

MANDAT À TERRAPEX POUR UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMATSOL

CONSIDÉRANT QU'UNE évaluation environnementale de site phase I a eu lieu sur les lots 3 170 386, 3 170 387, 3 170 473, 3 170 477, 3 192 493 et 3 170 479;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette évaluation une caractérisation environnementale de site phase II a été effectuée sur les lots 3 170 479 et 3 170 477;

CONSIDÉRANT QUE tous ces lots ont fait l'objet d'une caractérisation environnementale complémentaire en janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE selon la caractérisation environnementale complémentaire, une problématique de contamination par les hydrocarbures pétroliers (BTEX et HAP) a été identifiée sur le site (Zone 1 et Zone 2) et que les sols ont présenté des concentrations excédent les valeurs limites de l'annexe 1 du RPRT alors que l'eau souterraine présentait des teneurs non conformes aux critères applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos mandate la firme Terrapex pour faire une demande en son nom dans le cadre du Programme ClitmatSol afin de faire le traitement *in situ* des lots 3 170 386, 3 170 387, 3 170 473, 3 170 477, 3 170 479 et une partie du lot 3 192 493 pour un montant de 8 500 \$ excluant les frais administratifs du gouvernement.

Adoptée

2018-088

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 56.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, greffier
suppléant**